

SÉANCE DU 8 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **huit mars**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2023.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Sabrina LACHAUD MAGNÉ, Michel FARGES, Maurice CROS, Nicolas EYROLLE, Damien LAURENSOU, Pierre RAOUL, Mathieu ESCARAVAGE, Clément GIRE, Michaël CHABUT.

ABSENTS : Antonin FIALIP, Julie NAYRAC BROSSARD, Guillaume TRÉMOUILLE, excusés ; Geneviève CHASLES.

Monsieur Clément GIRE a été élu secrétaire.

o-O-o

M. le Maire indique que le projet de compte-rendu de la séance du 16 février 2023 n'est pas encore terminé. Il donne des explications supplémentaires sur les délibérations 2023/01 – programme des équipements sportifs – création d'un stade multiports & 2023/15 – projet Ecole Cantine Garderie (et plus particulièrement sur les plans de financement)

o-O-o

N°2023/17

Objet : **Projet Ecole Cantine Garderie – Choix de l'architecte.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses établies par

- MAAD Architectes
- TERTIO SCP d'architecture Langeau Vignal Souffron
- MEAT architectures & territoires.

Monsieur le Maire remercie Mme Julie Granet, des services de Corrèze Ingénierie. Il présente les 3 esquisses établies par les 3 architectes (MAAD, TERTIO et MEAT) qui sont intervenus en mairie le mardi 7 mars pour défendre leur avant-projet. Il précise que chaque projet doit être regardé dans son ensemble : en effet, il est trop tôt pour s'attarder sur l'emplacement ou la superficie d'un bureau, d'une salle...

Pour chaque esquisse, les coûts estimatifs sont présentés (travaux, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études...). Le système de chauffage n'est pas encore défini. Les différentes phases de construction et démolition sont présentées pour chaque dossier.

Deux projets sont positionnés sur l'arrière de la parcelle et un projet dans le prolongement de la mairie.

Esquisse MAAD : dans le prolongement de la mairie (en laissant le passage entre le bâtiment existant et le nouveau), construction traditionnelle côté rue et construction ossature bois côté cour de récréation (isolation laine de bois) avec coursive le long des bâtiments (en fonction des saisons, bénéfice du soleil ou blocage) et couverture ardoises. Le terrain multisports est envisagé sur l'emplacement actuel de la réserve incendie. Pour l'aménagement extérieur, une partie en herbe et une partie revêtement. Estimation à 850.000 euros HT.

Esquisse TERTIO : projet établi à l'arrière de l'école (sur la pelouse) ; préau conservé ; construction béton avec bâtiment ossature bois et isolation laine de bois et bardage béton et toiture bac-acier avec pergola sur partie arrière. Terrain multisports installé au même endroit que le 1^{er} projet. Estimation à 830.000 euros HT.

Esquisse MEAT : projet également établi à l'arrière de l'école puis un prolongement en direction du lotissement. Pierres réutilisées pour créer des murets. Principe de construction : sur les cheminements béton d'ardoises ; béton de chanvre pour les murs ; beaucoup d'ouvertures sur l'extérieur qui peuvent être modifiées. Préau ouvert sur 2 côtés (possibilité de fermer un côté). Le terrain multisports inclus dans la cour d'école. Estimation à 895.000 euros HT.

Les discussions s'engagent sur les espaces de circulation, le préau, les places de parking, les accès pour les parents, l'accès pour les livraisons, les problèmes sur les ouvertures (si trop

grandes, problème de concentration pour les enfants), le positionnement des sanitaires et des porte-manteaux, l'emplacement le plus judicieux pour le terrain multisports, la possibilité d'utiliser le réfectoire pour une autre utilisation...

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletin secret :

Projet MAAD : 8 voix

Projet TERTIO : zéro voix

Projet MEAT : 4 voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- indique que le projet retenu est celui de MAAD Architectes
- accepte le marché de maîtrise d'œuvre (avec missions complémentaires retenues) pour le projet Ecole Cantine Garderie établi par MAAD Architectes,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2023/18

Objet : Demande de participation financière –
Voyage scolaire Collège Amédée Bisch Beynat.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, la demande de participation du Collège Amédée Bisch de Beynat pour un voyage scolaire prévu à Barcelone du 24 au 29 avril 2023 pour les élèves de 3^{ème}. Il précise que 2 élèves sont domiciliés sur Albussac et que la participation des familles est estimée à 300 euros/enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de participer financièrement au voyage scolaire décrit ci-avant,
- fixe le montant de la participation communale à 40 euros/enfant,
- indique que la somme correspondante (40 € x 2 = 80 €) sera inscrite au Budget 2023,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

Objet : Demandes de subvention 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des demandes de subventions 2023 parvenues en mairie accompagnées d'un dossier complet (rapport d'activités, compte de résultat 2022 et budget 2023). Il propose d'attribuer les montants suivants :

JMF DÉLÉGATION DE BEYNAT	50,00
--------------------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme l'attribution de subventions aux associations suivant la liste ci-dessus,
- charge le Maire d'inscrire ces montants au prochain budget communal.

o-O-o

N°2023/19

Objet : Parcelles communales du
PUY FLEURISSE -
Société communale de chasse.

Monsieur le Maire présente la demande de la Société communale de chasse d'Albussac. Il propose que l'autorisation de chasse sur les parcelles YD 46 (superficie : 415.468 m²) & ZY 11 (superficie 6.840 m²) situées au Puy Fleurisse et appartenant à la Commune d'Albussac soit donnée aux chasseurs de la Société communale de chasse d'Albussac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise les chasseurs de la Société Communale de chasse d'Albussac à chasser sur les parcelles YD 46 & ZY 11 situées au PUY FLEURISSE,
- charge le Maire d'informer de cette décision le Président de la Société communale de chasse d'Albussac,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- la cérémonie du 19 mars se déroulera le dimanche 19 mars à 11 heures au monument aux morts et sera clôturée par un vin d'honneur ;
- information sur un programme mis en place par le Département : Corrèze Bouclier Énergétique articulé autour de 4 axes : 1. Des aides directes aux particuliers pour baisser leur facture énergétique, 2. Soutien aux locataires du parc social, 3. Accompagnement des communes dans la maîtrise de leurs dépenses d'énergie, 4. Émergence d'un circuit court d'énergie renouvelable pour réunir producteurs et consommateurs finaux ;
- information sur le programme Eclairage Public initié par la FDEE 19 pour renouvellement du parc ;
- pour le secteur des 4 Routes, l'éclairage public sera abaissé à 10% entre minuit et 5 heures ;
- suite à la validation du dossier départemental des risques majeurs de la Corrèze approuvé par le Préfet le 23 novembre 2022, présentation du dossier d'information au Maire : synthèse de l'état des risques sur Albussac (retrait gonflement des argiles, radon en catégorie 3). Un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) doit être élaboré par le Maire pour informer la population ;
- information sur l'arrêt futur (2024 ou 2025) du réseau cuivre sur la commune ;
- discussion sur les travaux d'eau qui vont débiter les prochains jours, sur les derniers travaux de voirie ;
- information sur les prochaines formations permis BE et CACES pour les 2 agents techniques ;
- discussion sur la vente éventuelle du bâtiment Capiten dans le bourg : réflexion à avoir au niveau de la commune (lecture du courrier établi par les éventuels acheteurs actuels). Dans l'hypothèse où le restaurant serait à vendre, ces 2 lots pourraient être à nouveau réunis.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :